FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES CANADA VIE

(Auparavant Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de placements Canada Vie limitée, le gestionnaire du Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Gestion de placements Canada Vie limitée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers, ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre régulièrement les représentants principaux du gestionnaire et les auditeurs afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Gestion de placements Canada Vie limitée,
gestionnaire du Fonds

Le chef de la direction,

Steve Fiorelli

Le chef des finances,

Jeff Van Hoeve

Le 6 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de titres du Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie (le « Fonds »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023;
- les états du résultat global pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;
  (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

canada vie MC | Gestion de placements

MC Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 6 juin 2024

FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES CANADA VIE

(Auparavant Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de $, sauf les montants par titre)

	2024 $	2023 $
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	98 407	85 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 574	2 619
Dividendes à recevoir	109	76
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour titres émis	66	13
Total de l'actif	**100 156**	**87 788**
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	2	–
Sommes à payer pour titres rachetés	234	34
Sommes à payer au gestionnaire	3	1
Total du passif	**239**	**35**
Actif net attribuable aux porteurs de titres	**99 917**	**87 753**

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de $, sauf les montants par titre)

	2024 $	2023 $
Revenus		
Dividendes	1 792	1 699
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	94	34
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	3 187	(516)
Profit (perte) net(te) latent(e)	15 810	1 685
Revenu tiré du prêt de titres	1	–
Total des revenus (pertes)	**20 884**	**2 902**
Charges (note 6)		
Frais de gestion	330	344
Rabais sur les frais de gestion	(7)	(8)
Frais d'administration	63	63
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	23	21
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Autre	1	1
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	**411**	**422**
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	**411**	**422**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	**20 473**	**2 480**
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	262	258
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	**20 211**	**2 222**

	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)			
	par titre		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série A	17,86	14,70	8 516	9 105
Série F	18,74	15,30	4 279	3 680
Série I	18,92	15,43	22 534	19 896
Série N	16,50	13,46	4 841	4 060
Série QF	16,26	13,29	1 972	2 547
Série QFW	16,40	13,38	1 994	1 723
Série S	17,15	13,98	51 914	42 951
Série W	18,10	14,84	3 867	3 791
			99 917	**87 753**

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par titre		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série A	3,00	0,12	1 592	74
Série F	3,57	1,17	978	205
Série FW	–	(0,87)	–	(112)
Série I	3,70	0,47	4 733	526
Série N	3,25	0,34	987	99
Série QF	2,76	0,22	444	43
Série QFW	3,05	0,27	389	38
Série S	3,40	0,43	10 358	1 292
Série W	3,12	0,22	730	57
			20 211	**2 222**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de $, sauf les montants par titre)

	Total		Série A		Série F		Série FW		Série I	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	**87 753**	**81 139**	**9 105**	**9 113**	**3 680**	**1 664**	**–**	**1 708**	**19 896**	**16 692**
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	20 211	2 222	1 592	74	978	205	–	(112)	4 733	526
Distributions aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	(1 150)	(1 077)	–	(15)	(29)	(24)	–	(4)	(330)	(276)
Gains en capital	–	(356)	–	(17)	–	(13)	–	–	–	(82)
Rabais sur les frais de gestion	(7)	(8)	(5)	(5)	–	(1)	–	–	–	–
Total des distributions aux porteurs de titres	(1 157)	(1 441)	(5)	(37)	(29)	(38)	–	(4)	(330)	(358)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	13 514	20 686	1 272	1 784	1 760	2 842	–	798	4 250	5 851
Réinvestissement des distributions	1 156	1 437	5	37	29	38	–	4	330	357
Paiements au rachat de titres	(21 560)	(16 290)	(3 453)	(1 866)	(2 139)	(1 031)	–	(2 394)	(6 345)	(3 172)
Total des opérations sur les titres	(6 890)	5 833	(2 176)	(45)	(350)	1 849	–	(1 592)	(1 765)	3 036
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	**12 164**	**6 614**	**(589)**	**(8)**	**599**	**2 016**	**–**	**(1 708)**	**2 638**	**3 204**
À la clôture	**99 917**	**87 753**	**8 516**	**9 105**	**4 279**	**3 680**	**–**	**–**	**22 534**	**19 896**
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :			**Titres**		**Titres**		**Titres**		**Titres**	
Titres en circulation, à l'ouverture			**619**	**623**	**241**	**110**	**–**	**113**	**1 290**	**1 094**
Émis			82	125	111	197	–	54	261	383
Réinvestissement des distributions			–	3	2	3	–	–	20	25
Rachetés			(224)	(132)	(126)	(69)	–	(167)	(380)	(212)
Titres en circulation, à la clôture			**477**	**619**	**228**	**241**	**–**	**–**	**1 191**	**1 290**

	Série N		Série QF		Série QFW		Série S		Série W	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	**4 060**	**3 749**	**2 547**	**2 502**	**1 723**	**1 696**	**42 951**	**40 750**	**3 791**	**3 265**
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	987	99	444	43	389	38	10 358	1 292	730	57
Distributions aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	(69)	(63)	(9)	(15)	(11)	(14)	(702)	(659)	–	(7)
Gains en capital	–	(18)	–	(9)	–	(7)	–	(202)	–	(8)
Rabais sur les frais de gestion	–	–	(2)	(2)	–	–	–	–	–	–
Total des distributions aux porteurs de titres	(69)	(81)	(11)	(26)	(11)	(21)	(702)	(861)	–	(15)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	498	1 371	202	562	184	378	5 066	5 904	282	1 196
Réinvestissement des distributions	68	80	11	25	11	20	702	861	–	15
Paiements au rachat de titres	(703)	(1 158)	(1 221)	(559)	(302)	(388)	(6 461)	(4 995)	(936)	(727)
Total des opérations sur les titres	(137)	293	(1 008)	28	(107)	10	(693)	1 770	(654)	484
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	**781**	**311**	**(575)**	**45**	**271**	**27**	**8 963**	**2 201**	**76**	**526**
À la clôture	**4 841**	**4 060**	**1 972**	**2 547**	**1 994**	**1 723**	**51 914**	**42 951**	**3 867**	**3 791**
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	**Titres**		**Titres**		**Titres**		**Titres**		**Titres**	
Titres en circulation, à l'ouverture	**302**	**282**	**192**	**190**	**129**	**128**	**3 071**	**2 946**	**255**	**221**
Émis	33	105	14	43	13	29	348	432	19	83
Réinvestissement des distributions	5	6	1	2	1	2	47	65	–	1
Rachetés	(47)	(91)	(86)	(43)	(21)	(30)	(438)	(372)	(60)	(50)
Titres en circulation, à la clôture	**293**	**302**	**121**	**192**	**122**	**129**	**3 028**	**3 071**	**214**	**255**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de $)

	2024 $	2023 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	20 211	2 222
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(3 175)	639
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(15 810)	(1 685)
Achat de placements	(9 221)	(16 129)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	14 889	8 857
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(33)	(25)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	2	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**6 863**	**(6 121)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de titres	13 325	18 671
Paiements au rachat de titres	(21 224)	(13 157)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(1)	(4)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(7 900)**	**5 510**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(1 037)**	**(611)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	2 619	3 187
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(8)	43
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**1 574**	**2 619**
Trésorerie	1 574	2 619
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**1 574**	**2 619**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	1 759	1 674
Impôts étrangers payés	262	258
Intérêts reçus	94	34
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
ACTIONS					
Adobe Systems Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	4 210	2 290	2 877
Alcon Inc., CAAE	Suisse	Soins de santé	17 950	1 522	2 025
Ameriprise Financial Inc.	États-Unis	Services financiers	5 440	1 380	3 230
Amgen Inc.	États-Unis	Soins de santé	6 260	1 828	2 410
ANSYS Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	5 925	2 141	2 786
Atmos Energy Corp.	États-Unis	Services publics	13 980	1 913	2 251
Autodesk Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	6 970	1 728	2 458
The Blackstone Group Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	13 640	2 153	2 427
Capital One Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	13 520	2 074	2 726
Cie générale des établissements Michelin SCA	France	Consommation discrétionnaire	77 040	1 728	1 999
The Coca-Cola Co.	États-Unis	Consommation de base	24 850	1 711	2 059
Commerce Bancshares Inc.	États-Unis	Services financiers	13 321	988	960
Constellation Brands Inc., cat. A	États-Unis	Consommation de base	5 080	1 446	1 870
Corteva Inc.	États-Unis	Matériaux	39 510	2 082	3 086
Coterra Energy Inc.	États-Unis	Énergie	56 270	1 358	2 125
Crown Castle International Corp.	États-Unis	Biens immobiliers	9 640	2 054	1 382
Cullen/Frost Bankers Inc.	États-Unis	Services financiers	9 650	1 342	1 471
Danaher Corp.	États-Unis	Soins de santé	6 915	1 613	2 339
Ecolab Inc.	États-Unis	Matériaux	7 480	1 954	2 339
Equity Lifestyle Properties Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	17 517	1 527	1 528
General Dynamics Corp.	États-Unis	Produits industriels	5 340	1 245	2 043
Honeywell International Inc.	États-Unis	Produits industriels	7 420	2 015	2 063
Lennar Corp., cat. A	États-Unis	Consommation discrétionnaire	15 690	1 513	3 654
Lowe's Companies Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	6 530	2 027	2 253
Martin Marietta Materials Inc.	États-Unis	Matériaux	4 360	1 566	3 625
Medtronic PLC	États-Unis	Soins de santé	13 450	1 866	1 587
Merck & Co. Inc.	États-Unis	Soins de santé	15 030	1 778	2 686
Microchip Technology Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	22 380	1 714	2 719
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	8 040	2 130	4 580
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc., CAAE	Japon	Services financiers	116 120	800	1 609
Oshkosh Corp.	États-Unis	Produits industriels	9 500	1 355	1 604
Parker Hannifin Corp.	États-Unis	Produits industriels	5 300	1 647	3 988
The PNC Financial Services Group Inc.	États-Unis	Services financiers	8 480	1 730	1 856
The Procter & Gamble Co.	États-Unis	Consommation de base	8 940	1 576	1 964
Qualcomm Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	11 420	1 697	2 618
RPM International Inc.	États-Unis	Matériaux	13 940	1 457	2 246
Sony Corp., CAAE	Japon	Consommation discrétionnaire	17 800	1 964	2 067
Teledyne Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	3 418	1 889	1 987
Total SA, CAAE	France	Énergie	24 000	2 087	2 237
U.S. Bancorp	États-Unis	Services financiers	38 170	1 873	2 311
Veralto Corp.	États-Unis	Produits industriels	2 400	213	288
Xcel Energy Inc.	États-Unis	Services publics	22 900	1 990	1 667
Xylem Inc.	États-Unis	Produits industriels	13 750	1 735	2 407
Total des actions				**72 699**	**98 407**
Coûts de transaction				(52)	–
Total des placements				**72 647**	**98 407**
Trésorerie et équivalents de trésorerie					1 574
Autres éléments d'actif moins le passif					(64)
Actif net attribuable aux porteurs de titres					**99 917**

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	(0,1)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	88,6
France	4,2
Japon	3,7
Suisse	2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	(0,1)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	20,0
Services financiers	16,6
Produits industriels	12,4
Matériaux	11,3
Soins de santé	11,1
Consommation discrétionnaire	10,0
Consommation de base	5,9
Énergie	4,4
Services publics	3,9
Biens immobiliers	2,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	(0,1)

31 MARS 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	96,9
Trésorerie et placements à court terme	3,0
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	89,3
Japon	3,8
Trésorerie et placements à court terme	3,0
Suisse	2,0
France	1,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	17,5
Services financiers	15,1
Soins de santé	11,7
Produits industriels	11,1
Matériaux	10,5
Consommation de base	8,8
Consommation discrétionnaire	7,3
Services publics	4,9
Énergie	4,2
Biens immobiliers	3,5
Trésorerie et placements à court terme	3,0
Services de communication	2,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2024 et 2023, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 255, avenue Dufferin, London (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») est le gestionnaire du Fonds et appartient à cent pour cent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), filiale de Power Corporation du Canada. GPCV a conclu une convention d'administration de fonds avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de GPCV le 6 juin 2024.

3. Méthodes comptables significatives

Le Fonds a adopté les modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 de l'exposé-sondage Informations à fournir sur les méthodes comptables le 1er avril 2023. Même si les modifications n'ont pas entraîné de changements aux méthodes comptables comme telles, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers. Les modifications font en sorte que l'entité est tenue de fournir des informations sur ses méthodes comptables « significatives » plutôt que des informations sur ses « principales » méthodes comptables. Les modifications fournissent aussi des indications sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Le gestionnaire a passé en revue les méthodes comptables et a mis à jour les informations présentées dans certains cas conformément aux modifications.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds de placement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, GPCV détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de GPCV, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par GPCV à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant. Pour de plus amples renseignements à cet égard, notamment sur les modalités de telles dispenses, le cas échéant, se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations » du prospectus simplifié du Fonds.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2024.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce et The Bank of New York Mellon. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

k) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des titres du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

l) Modifications comptables futures

Le Fonds a déterminé qu'aucune incidence significative sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, GPCV doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. GPCV a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le Fonds investit (« Fonds sous-jacents »), mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, GPCV doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujetti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujetti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

GPCV a utilisé les frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des investisseurs. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

GPCV verse des frais d'administration à Mackenzie pour des services d'administration quotidienne, y compris la communication de l'information financière, les communications avec les investisseurs et la communication de l'information aux porteurs de titres, la tenue des livres et des registres du Fonds, les calculs de la valeur liquidative et le traitement d'ordres en lien avec les titres des Fonds. De plus, Mackenzie paie tous les frais et charges (autres que certains frais précis associés au Fonds) requis pour l'exploitation du Fonds et qui ne sont pas compris dans les frais de gestion. Les frais d'administration sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») des fonds GPCV, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production des Aperçus du Fonds, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement et qui sont entrés en vigueur après la date de dépôt du prospectus simplifié le plus récent, ainsi que les coûts engagés pour respecter les nouvelles exigences réglementaires, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date de dépôt du prospectus simplifié le plus récent.

GPCV peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 31 mars 2024 et 2023 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. GPCV gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2024, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

GPCV cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, GPCV maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Pour se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus).

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des fonds négociés en bourse (« FNB ») dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du Fonds aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

NOTES ANNEXES

9. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	**HUF**	Forint hongrois	**PLN**	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	**IDR**	Rupiah indonésienne	**QAR**	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	**ILS**	Shekel israélien	**RON**	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	**INR**	Roupie indienne	**RUB**	Rouble russe
CHF	Franc suisse	**JPY**	Yen japonais	**SAR**	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	**KOR**	Won sud-coréen	**SEK**	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	**MXN**	Peso mexicain	**SGD**	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	**MYR**	Ringgit malaisien	**THB**	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	**NGN**	Naira nigérian	**TRL**	Livre turque
DKK	Couronne danoise	**NOK**	Couronne norvégienne	**USD**	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	**NTD**	Nouveau dollar de Taïwan	**VND**	Dong vietnamien
EUR	Euro	**NZD**	Dollar néo-zélandais	**ZAR**	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	**PEN**	Nouveau sol péruvien	**ZMW**	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	**PHP**	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	**PKR**	Roupie pakistanaise		

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a))*

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution : 12 octobre 2018

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les titres de série A sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 $.

Les titres de série F sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 $, qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par Quadrus et qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif.

Les titres de série I sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 25 000 $, qui participent au Programme de portefeuilles gérés Canada Vie Constellation et qui ont conclu une entente avec GPCV et Quadrus en vue de la mise sur pied d'un compte de série I, laquelle précise les frais qui s'appliquent à ce compte.

Les titres de série N sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 $, qui satisfont aux exigences de placement minimales de 500 000 $ et qui ont conclu une entente avec GPCV et Quadrus en vue de la mise sur pied d'un compte de série N.

Les titres de série QF sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 500 $. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,25 %, avec leur conseiller financier.

Les titres de série QFW sont offerts aux investisseurs à valeur nette élevée qui investissent un minimum de 500 $ et qui satisfont aux exigences de placement minimales de 500 000 $. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,25 %, avec leur conseiller financier.

Les titres de série S sont offerts à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et à certains autres fonds communs de placement, mais peuvent être vendus à d'autres investisseurs comme le déterminera GPCV.

Les titres de série W sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 500 $ et qui satisfont aux exigences de placement minimales de 500 000 $.

Le 16 septembre 2022, les titres de série FW ont été renommés titres de série F.

Un investisseur dans le Fonds peut choisir parmi différents modes de souscription offerts au sein de chaque série. Ces modes de souscription comprennent le mode de souscription avec frais d'acquisition et le mode de souscription sans frais. Les frais du mode de souscription avec frais d'acquisition sont négociés entre l'investisseur et son courtier. Les séries du Fonds ne sont pas toutes offertes selon tous les modes de souscription, et les frais de chaque mode de souscription peuvent varier selon la série. Pour de plus amples renseignements sur ces modes de souscription, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds et à l'aperçu du Fonds.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	22 octobre 2018	2,00 %	0,28 %
Série F	22 octobre 2018	0,80 %[3]	0,15 %
Série FW	Aucun titre émis[4]	0,80 %	0,15 %
Série I	22 octobre 2018	–[1]	–[1]
Série N	28 octobre 2019	–[1]	–[1]
Série QF	28 octobre 2019	1,00 %	0,28 %
Série QFW	28 octobre 2019	0,80 %	0,15 %
Série S	21 mai 2019	–[2]	0,03 %
Série W	22 octobre 2018	1,80 %	0,15 %

1) Ces frais sont négociables et sont payables directement à GPCV par les investisseurs dans cette série par l'entremise du rachat de leurs titres.

2) Ces frais sont négociables et sont payables directement à GPCV par les investisseurs dans cette série.

3) Avant le 22 juillet 2022, les frais de gestion pour la série F étaient imputés au Fonds au taux de 1,00 %.

4) La date d'établissement initiale de la série est le 7 août 2018. Tous les titres de la série ont été renommés série F le 16 septembre 2022.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a)) (suite)*

c) Prêt de titres

	31 mars 2024	31 mars 2023
	($)	($)
Valeur des titres prêtés	1 168	–
Valeur des biens reçus en garantie	1 222	–

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	($)	(%)	($)	(%)
Revenus de prêts de titres bruts	1	100,0	–	–
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
	1	100,0	–	–
Paiements à l'agent de prêt de titres	–	–	–	–
Revenu tiré du prêt de titres	1	100,0	–	–

d) Commissions

	($)
31 mars 2024	8
31 mars 2023	12

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés américaines.

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du Fonds au risque de change.

	31 mars 2024							
					Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
Devise	Placements ($)	Trésorerie et placements à court terme ($)	Instruments dérivés ($)	Exposition nette* ($)	($)	%	($)	%
USD	98 407	1 189	–	99 596				
Total	98 407	1 189	–	99 596				
% de l'actif net	98,5	1,2	–	99,7				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(4 980)	(5,0)	4 980	5,0

	31 mars 2023							
					Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
Devise	Placements ($)	Trésorerie et placements à court terme ($)	Instruments dérivés ($)	Exposition nette* ($)	($)	%	($)	%
USD	85 080	2 126	–	87 206				
Total	85 080	2 126	–	87 206				
% de l'actif net	97,0	2,4	–	99,4				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(4 360)	(5,0)	4 360	5,0

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds *(en milliers, sauf pour a)) (suite)*

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de taux d'intérêt

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix.

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
Incidence sur l'actif net	($)	(%)	($)	(%)
31 mars 2024	9 841	9,8	(9 841)	(9,8)
31 mars 2023	8 508	9,7	(8 508)	(9,7)

v. Risque de crédit

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2024				31 mars 2023			
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)
Actions	98 407	–	–	98 407	85 080	–	–	85 080
Total	98 407	–	–	98 407	85 080	–	–	85 080

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans la série S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
	($)	($)
Gestionnaire	13	10
Autres fonds gérés par le gestionnaire	–	–
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	51 914	42 951

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Fonds ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.

j) Changement de nom

Le 18 juillet 2023, le Fonds a été renommé Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie.